Centre Hospitalier de BAGNOLS-SUR-CEZE
EHPAD - USLD LES 7 SOURCES

Centre Hospitalier de BAGNOLS-SUR-CEZE
Service de Soins Infirmiers à Domicile

Centre Hospitalier de BAGNOLS-SUR-CEZE
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Seule la version électronique de la plate-forme fait foi - PAPAL Laetitia - 13/10/2025

CHARTE des DROITS & LIBERTES de la PERSONNE ACCUEILLIE

Selon l'Arrêté du 8 septembre 2003, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Pas de différence (non-discrimination)
Toutes les personnes sont différentes.
Elles ont toutes les mêmes droits.

ARTICLE 1



Droit à un accompagnement adapté
Les professionnels doivent me proposer un accompagnement individuel qui répond à mes besoins.

ARTICLE 2



Droit à l'information
Les professionnels doivent m'expliquer mon projet, mes activités, mes droits, mes devoirs et le fonctionnement de l'établissement.
Je peux voir et lire les documents qui me concernent.

ARTICLE 3



J'ai le droit de choisir et de participer
J'ai le droit de choisir mon établissement (en fonction des conditions d'admission).
Je participe à la construction de mon projet.
Je participe à la réalisation de mon projet.
Je peux demander à ma famille, mon tuteur ou une autre personne de mon choix de m'accompagner quand j'en ai besoin.

ARTICLE 4



Je peux demander des changements dans mon projet
Si je ne suis plus d'accord avec mon projet, je peux le dire (ou l'écrire).
Je peux en parler aux professionnels, à ma famille, à mon tuteur ou à toute autre personne.

ARTICLE 5



J'ai le droit de rester en contact avec ma famille
En fonction de mon projet, les professionnels doivent m'aider à garder des liens avec ma famille (visites, appels, activités, etc.).

ARTICLE 6



Je dois être protégé et en sécurité
Les professionnels veillent à ce que je me sente bien.
Ils doivent aussi protéger les informations qui me concernent.

ARTICLE 7



Je garde mon autonomie
Selon mon projet et le règlement de fonctionnement, je peux avoir des visites.
Je peux me balader dans l'établissement et à l'extérieur.
Dans ma chambre, je peux avoir mes affaires, mes objets, mon argent de poche, etc.

ARTICLE 8



Le lien avec mon entourage
Mon projet doit veiller à mon bien-être affectif et à mes relations avec les autres.
Mes proches et mon tuteur sont là pour m'aider.
Si je suis en fin de vie, je dois être soigné selon mes choix et mes pratiques.

ARTICLE 9



Je suis un citoyen
J'ai des droits et des libertés.
Les professionnels doivent les respecter.
Ils m'aident à y accéder.

ARTICLE 10



J'ai le droit d'avoir une religion et de la pratiquer
Ma religion et mes pratiques doivent être respectées.
Je dois aussi respecter les croyances des autres.
Mes pratiques doivent respecter le règlement de fonctionnement.

ARTICLE 11



Respect de la dignité de la personne et de son intimité
J'ai le droit à mon intimité.
Les autres doivent la respecter.

ARTICLE 12

